

2^e AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision allégée du plan local d'urbanisme pour la restructuration de l'institut François-Huon

Il est rappelé que par arrêté municipal n° 2017/147, le maire de la ville de Quimperlé a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision allégée du plan local d'urbanisme.

Le dossier d'enquête de la révision allégée du plan local d'urbanisme comporte un avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe).

L'enquête publique se déroule aux services techniques de la Mairie, 8, avenue du Coat-Kaër, pendant 30 jours consécutifs, du lundi 26 mai 2017 au mardi 27 juin 2017 inclus.

Mme Claudine Petit-Pierre a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique, par décision E17000135/35 du président du tribunal administratif de Rennes en date du 4 mai 2017.

Les pièces du dossier de projet de révision allégée du plan local d'urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés aux services techniques de la Mairie de Quimperlé, 8, avenue du Coat-Kaër, et tenus à la disposition du public pendant une durée de 30 jours consécutifs, du lundi 26 mai 2017 au mardi 27 juin 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, exceptés les samedi, dimanche et jours fériés.

Pendant la durée de l'enquête, chacun peut prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Mme le Commissaire enquêteur, 8, avenue du Coat-Kaër, 29300 Quimperlé.

Des observations peuvent également être formulées à Mme le Commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : urbanisme@ville-quimperle.fr
Par ailleurs, le projet révision allégée du plan local d'urbanisme est consultable en ligne sur le site de la ville de Quimperlé www.quimperle.com, rubrique "urbanisme", sous-rubrique "révision allégée du plan local d'urbanisme", pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit aux services techniques de la Mairie, 8, avenue du Coat-Kaër, les jours et heures suivants : lundi 29 mai 2017, de 9 h à 12 h ; mercredi 14 juin 2017, de 11 h à 14 h ; mardi 27 juin 2017, de 14 h à 17 h.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra au maire de Quimperlé, dans un délai d'un mois maximum à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête accompagné du rapport et de ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés au Service urbanisme de la ville de Quimperlé, 8, avenue du Coat-Kaër, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site Internet de la ville, www.quimperle.com, rubrique "urbanisme", sous-rubrique "révision allégée du plan local d'urbanisme", pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique et après avis du commissaire enquêteur, le conseil municipal de la commune de Quimperlé devra approuver ou non par délibération la révision allégée du plan local d'urbanisme.